Le Conseil Economique et
Social Libanais

Colloque international:

Les nouvelles tendances du droit du travail

Sécurité de l'emploi, impératifs économiques et mondialisation

Allocution

Roger Nasnas
Président du Conseil économique et social

Amphithéâtre Gulbenkian
Campus des sciences sociales, rue Huvelin, Achrafieh.
Du 7 au 9 avril 2011

5e séance
Vendredi 8 avril 2011 à 11h15

La sécurité de l'emploi est la principale dimension d'une politique sociale cohérente. Elle est au cœur du « Travail décent » prôné depuis des années par l'Organisation Internationale du Travail, et du « Global Jobs Pact » conçu comme réponse rationnelle à la crise mondiale.

Au Liban la sécurité de l'emploi revêt la forme archaïque de l'article 50 du code du travail qui interdit le licenciement arbitraire, « abusif ». Les secteurs économiques sont très critiques à l'égard de cet article et l'accusent de faire obstacle à la productivité et à la compétitivité dans un pays qui en manque lamentablement. Les syndicats ne sont pas moins critiques, mais pour des raisons opposées, ils trouvent que l'application est tombée dans le laxisme et n'assure plus une véritable protection de l'employé. En tout état de cause cet article ne favorise pas l'emploi.

La solution logique est vraisemblablement dans l'assurance chômage. Il y a toujours une résistance de la part des pays émergents, et surtout des pays du tiers monde. Les uns pensent que cela limite leur productivité, les autres que cela dépasse leur capacité.

L'introduction de l'assurance chômage ne fut pas chose facile en Europe ; pour Jacques Ruef : « l'assurance chômage pousse au chômage ».

Revenu et crise.

Une des causes majeures de la crise de 1997 dans le Sud-est asiatique fut l'absence d'assurance-chômage. La peur du lendemain fut un déterminant de l'effondrement de la demande. Mais il s'agissait bien entendu de pays émergents, d'économies relativement évoluées, notamment la Corée du Sud et Singapour.

Quid des PVD

Est-ce que les pays en voie de développement peuvent supporter le poids de l'assurance chômage ? Ces pays connaissent généralement un taux de chômage excessif. La moyenne des pays arabes était de 14% avant l'éclatement de la crise mondiale en 2008.

Pourtant il ya parmi ces pays qui ont tenté l'expérience, notamment l'Algérie, le Maroc et même l'Iraq. Dans certaines économies, le maintien du secteur économique d'état est surtout motivé par le maintien de l'emploi, notamment en Algérie et en Syrie. La privatisation donnerait lieu à des restructurations pénibles.

L'assurance chômage n'est nulle part conciliable avec des taux de chômage élevés.

La vertu du plein emploi

Le plein emploi a de nouveau droit de cité depuis l'avènement de la crise mondiale. Pendant des décennies l'idée en fut abandonnée comme un objectif peu réaliste, étant donné la foi de l'économie dominante dans un « taux naturel d'emploi », et en tout cas source d'inflation, sans effet réel sur le chômage. L'on peut constater que les mesures prises aux États-Unis et en Europe ont épargné au monde un second 1929, et que le « taux naturel d'emploi », peut devenir un véritable fossé de l'économie alors qu'une bonne politique financière est la condition de sa sauvegarde.

Ainsi nous pouvons conclure que ce qui est socialement juste est économiquement bénéfique. La sécurité de l'emploi, à la charge de l'état, est l'un des fondements du contrat social.

Dans les développements qui vont suivre, nous allons appréhender l'un des facteurs essentiels de la protection sociale et du progrès économique.